

COMMUNE DE SAINT-DENIS  
DGMG / BUDGET FINANCES

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 04/4-26  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**BUDGET ANNEXE EAU  
AFFECTATION DU RESULTAT 2003**

L'exécution du Budget 2003 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 2 282 349,78 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

\* 2 101 516,14 euros en section d'investissement

(Article 106 du Budget supplémentaire 2002)


\* 180 833,64 euros en section d'exploitation

(Article 002 du Budget supplémentaire 2002)

Conformément à l'instruction Budgétaire M 49 régissant ce Budget Annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

  
*René-Paul VICTORIA*  
René-Paul VICTORIA

COMMUNE DE SAINT-DENIS REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 04/4-26**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 20 août 2004**

**OBJET**

**BUDGET ANNEXE EAU**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2003**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-26 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2004 du résultat de l'exercice 2003 du Budget Annexe de l'Eau :

\* à la section d'Investissement à hauteur de 2 101 516,14 euros,

\* à la section d'Exploitation à hauteur de 180 833,64 euros.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 27 AOUT 2004

**LE DEPUTE-MAIRE**



*Paul VICTORIA*  
**Paul VICTORIA**